

**Impliquer la
communauté
éducative**

A l'état initial, l'établissement implique les acteurs de la communauté éducative en les informant de la mise en place du Plan Boussole et des modalités d'application.

A l'issue du processus, l'établissement (et/ou la cellule d'appui) leur rend compte des actions menées, en précisant, pour chacune d'elle :

- l'impact ;
- les personnes sollicitées ;
- les éventuels moyens humains, financiers et matériels déployés.

L'établissement, sous le pilotage du Chef d'établissement, se saisit de l'outil diagnostic « Boussole », afin de faire l'état des lieux et de dégager les points d'appui et les points d'achoppement.

Une notice explicative spécifique à cet outil est disponible (Présentation, Utilisation, Animation).

**Réaliser
l'auto-
diagnostic**

**Fixer des
objectifs**

Au regard de la synthèse fournie par l'outil diagnostic « Boussole », des axes prioritaires d'amélioration émergent.

Des objectifs précis, accompagnés d'échéances, sont fixés et transmis à une cellule d'appui.

La cellule d'appui est mandatée pour conduire la mise en place d'actions permettant de répondre aux objectifs fixés.

Elle s'approprie ces derniers et, pour chacun d'eux, selon les échéances fixées :

- liste la ou les actions nécessaires ;
- détermine la ou les personnes à impliquer ;
- fixe le calendrier de réalisation ;
- associe des critères de réussite.

**Établir un
plan d'action**

**Évaluer
les effets**

La cellule d'appui procède à l'évaluation de chaque action, en veillant à prendre en compte :

- les critères de réussite établis en amont ;
- le retour des personnes impliquées dans sa réalisation ;
- éventuellement, le retour d'un panel d'acteurs concernés.